

Assange inculpé pour espionnage, danger majeur pour la liberté d'informer

PAR MATHIEU MAGNAUDEIX
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 24 MAI 2019

Le département de la justice américain vient de révéler 17 nouvelles charges contre Julian Assange. Le fondateur de WikiLeaks est inculpé au nom de la loi sur l'espionnage de 1917. Aux États-Unis, pays du sacro-saint premier amendement, jamais un éditeur n'avait été poursuivi pour ces motifs. Il s'agit d'une attaque en règle de l'administration Trump contre la liberté d'informer.



Julian Assange à Londres, le 1er mai, jour de sa condamnation à 50 semaines de prison. © Reuters

New York (États-Unis), de notre correspondant.–

Le *Daily Beast*, un site d'information, a **tout résumé** en une phrase : « *Pour la première fois dans l'histoire moderne des États-Unis, le gouvernement a inculpé un éditeur pour avoir révélé des informations classifiées.* »

Jamais, depuis 1917, la loi sur l'espionnage (« *Espionage Act* »), promulguée aux États-Unis pendant la Première Guerre mondiale pour traquer les communistes, les socialistes et les pacifistes américains, alors considérés comme des traîtres à la nation, n'avait été utilisée pour criminaliser la révélation publique d'informations gouvernementales.

Leurs sources, des lanceurs d'alerte courageux, en avaient souvent fait les frais, de façon d'ailleurs exponentielle sous les administrations Obama et

Trump. Mais si les sources avaient été inquiétées, jamais la publication de ces informations n'avait été comparée à un acte d'espionnage.



Julian Assange à Londres, le 1er mai, jour de sa condamnation à 50 semaines de prison. © Reuters

L'« *Espionage Act* » a toujours été considéré par les défenseurs de la liberté de la presse américains comme une épée de Damoclès pouvant être un jour dirigée contre les médias. Mais jusqu'ici, aucune administration ne s'était aventurée à l'activer pour punir la révélation d'informations, afin d'éviter toute atteinte au sacro-saint premier amendement de la Constitution américaine, qui garantit la liberté de la presse et la liberté d'expression.

Le sort désormais réservé à Julian Assange, le fondateur contesté de WikiLeaks, installe un précédent historique. S'il y avait un doute, cette fois c'est très clair : l'administration Trump lui a déclaré la guerre. Et à travers lui, c'est bien toute la presse, américaine mais pas seulement – rappelons qu'Assange n'est pas américain, mais australien –, qui est potentiellement menacée de poursuites, si elle s'enhardit à publier des informations sensibles et secrètes touchant à la sécurité nationale.

Jeudi 23 mai, le département de la justice américain a révélé que 17 nouvelles charges judiciaires pèsent sur le fondateur de WikiLeaks, arrêté le mois dernier à Londres après six ans de confinement dans l'ambassade de l'Équateur.

Aux termes de son acte d'inculpation révélé dans la foulée de son arrestation après plus d'un an d'instruction secrète, Assange était jusqu'ici visé par un seul chef d'inculpation, passible de cinq ans de prison, pour avoir encouragé l'ancienne militaire américaine Chelsea Manning, alors en poste en Irak, à « *craquer le mot de passe d'un ordinateur du gouvernement américain classé secret défense* ».

L'opération avait donné lieu à une révélation massive sur la plateforme WikiLeaks, en 2010, de câbles diplomatiques et de documents dévastateurs prouvant les exactions de l'armée américaine en Irak et en Afghanistan.

Les charges rendues publiques par le département de la justice américaine ce jeudi sont très lourdes (**lire ici l'acte d'inculpation**). Au titre de la loi sur l'espionnage, Assange, que le Département de la justice **refuse** de considérer comme un journaliste, est accusé d'avoir sollicité, reçu, obtenu et publié des éléments relevant de la « *défense nationale* ».

Il lui est reproché :

- d'avoir « *encouragé de façon répétée des sources ayant accès à des informations classifiées à les voler et à les fournir à Wikileaks dans un but de révélation* » ;
- d'avoir « *encouragé Chelsea Manning à poursuivre son opération de vol de documents classifiés* » ;
- d'avoir « *eu pour objectif de subvertir les restrictions légales concernant les informations classifiées, et de les disséminer publiquement* » ;
- d'avoir « *révélé les noms de sources humaines* » [du renseignement américain] ;
- d'avoir « *créé un risque grave et imminent pour leur vie* », en sachant que « *la dissémination de [leurs] noms mettait ces individus en danger* ».

Julian Assange risque dix ans de prison pour chacune de ces charges : au total, 170 ans de détention...

« *C'est de la folie, a commenté WikiLeaks, la plateforme d'Assange. C'est la fin du journalisme touchant à la sécurité nationale, et la fin du premier amendement.* »

« *Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, le gouvernement a activé des charges criminelles au nom de l'"Espionage Act" contre un éditeur, à cause de la publication d'une information véridique* », estime l'ACLU, la plus grande association américaine de défense des droits de l'homme.

« *C'est une agression directe contre le premier amendement. Ces inculpations sont une escalade extraordinaire dans les attaques de l'administration Trump contre le journalisme* », poursuit l'association,

en écho aux attaques quotidiennes du président américain contre les médias, qu'il qualifie d'« *ennemis du peuple* ».

« *Elles établissent un précédent dangereux qui peut être utilisé pour cibler tous les médias qui demandent des comptes aux gouvernements et publient leurs secrets. Les charges portées contre Assange sont également dangereuses pour les journalistes qui révèlent les secrets d'autres nations. Si les États-Unis peuvent poursuivre un éditeur étranger pour violation de nos lois sur le secret, rien n'empêche la Chine ou la Russie de faire la même chose.* »

Depuis Nixon, une loi utilisée pour traquer les lanceurs d'alerte



Donald Trump et son dévoué ministre de la justice, William Barr, le 22 mai à la Maison Blanche. © Reuters

« *Ces charges sans précédent contre Julian Assange et Wikileaks sont la menace la plus significative, et la plus terrifiante, contre le premier amendement depuis le début du XXI^e siècle* », **s'alarme** la Freedom of Press Foundation.

Depuis Moscou, où il est réfugié, le lanceur d'alertes Edward Snowden, un ancien de la NSA, l'agence du renseignement américain qui a révélé l'ampleur de la surveillance mise en place par les États-Unis, a **dénoncé** une « *guerre contre le journalisme* » et parle d'un cas qui « *décidera de l'avenir des médias* », bien au-delà du seul sort du fondateur de Wikileaks.

« *Cette administration décrit la presse comme le parti d'opposition, un ennemi du peuple. Aujourd'hui, ils utilisent la loi comme un sabre et entendent lâcher tout le pouvoir de l'État contre l'institution précisément destinée à nous protéger de tels excès* », a réagi **dans un communiqué Chelsea Manning**, jugée et

condamnée par un tribunal militaire, graciée et libérée par Obama, désormais emprisonnée car elle refuse de témoigner à nouveau devant un grand jury.

Présentateur star de la chaîne libérale MSNBC, Chris Hayes **s'inquiète**, lui, d'une « *attaque frontale et extrêmement dangereuse contre la presse libre* ».

Il y a un mois, lorsqu'un seul chef d'inculpation, mineur au regard des charges d'espionnage, pesait sur Assange, des défenseurs américains de la liberté d'informer s'étaient déjà inquiétés. « *Quoi que l'on pense d'Assange, que l'on veuille l'appeler journaliste ou pas, l'acte d'inculpation soulève des inquiétudes plus larges pour la presse en général, car la rédaction est très générale et inclut des pratiques journalistiques quotidiennes* », **nous disait** Caroline DeCell, juriste au Knight First Amendment Center de l'université new-yorkaise Columbia.

Source du *New York Times* et du *Washington Post* dans l'affaire emblématique des Pentagon Papers sous l'administration Nixon, Daniel Ellsberg **prévoyait comme un fait certain**, « *une longue série* » de charges. « *C'est la liberté de la presse qui est en jeu*, disait-il. *Je pense que tout le monde devrait se rallier autour de son cas. Quoi qu'on pense de sa personne.* »

Ellsberg sait de quoi il parle. En 1973, le lanceur d'alerte, un ancien employé du *think tank* Rand Corporation, fut poursuivi par l'administration Nixon au nom de l'« *Espionage Act* », pour avoir révélé à la presse américaine les fameux Pentagon Papers, des documents confidentiels révélant le fiasco de l'intervention militaire américaine au Vietnam. Il risquait alors 115 ans de prison. Les charges à son encontre furent par la suite levées, notamment parce que l'administration Nixon avait jugé pertinent d'ordonner le **cambriolage du cabinet de son psychiatre...**

Depuis un siècle, **rappelle** le journaliste Jeremy Scahill, cofondateur du site d'investigation The Intercept, l'« *Espionage Act* » a été utilisé comme une « *arme pour attaquer la liberté d'expression et les dissidents* » : contre l'anarchiste Emma Goldman et le leader socialiste pacifiste Eugene Debs pendant la

Première Guerre mondiale, ou encore pour punir les époux Rosenberg, condamnés (et exécutés en 1963) pour espionnage au profit de l'URSS.

Plus récemment, il a été utilisé pour traquer les lanceurs d'alerte et les sources des journalistes, rappelle Scahill.

« *Le département de la justice sous Obama a inculpé huit sources au nom de l'«Espionage Act», explique Scahill dans la dernière livraison de son podcast, «Intercepted». Plus que tous les présidents avant lui. Parmi ces cas, Chelsea Manning, l'ancien officier de la CIA Jeffrey Sterling [accusé d'avoir divulgué au journaliste James Risen, alors au New York Times, des opérations secrètes contre le programme nucléaire iranien – ndlr], les lanceurs d'alerte de la NSA Thomas Drake et Edward Snowden. Dans certains de ces cas, ces personnes ont été condamnées à de longues peines de prisons. Dans d'autres, le gouvernement a ruiné leur vie.* »

« *Trump a pris le pouvoir et a commencé à utiliser les méthodes de son prédécesseur. Il l'a surpassé en seulement deux ans.* » La première cible de l'administration fut Reality Winner, une linguiste militaire travaillant pour la NSA, accusée d'avoir transmis à The Intercept des informations sur l'ingérence russe pendant la présidentielle de 2016.

Il y eut aussi Terry Allbury, un salarié du FBI, à l'origine de **révélations** sur l'étendue des méthodes de surveillance du FBI.

Et encore, au début de ce mois, **l'arrestation du lanceur d'alerte Daniel Everett Hale**, un salarié du département de la justice ayant transmis des documents sur les campagnes d'assassinats ciblés par drones sous la présidence Obama.



Daniel Ellsberg, en 2017, lors d'un sommet des lanceurs d'alerte à Washington. © Reuters

En ciblant un responsable de publication, selon des termes qui pourraient très bien, en tout cas en partie, s'appliquer à d'autres journalistes, l'inculpation d'Assange pour espionnage marque une gradation supplémentaire.

Le *New York Times* s'inquiète déjà d'une « *escalade dramatique de cette administration pour punir les fuites d'informations classifiées* », escalade qui constitue une « *attaque directe contre les protections du premier amendement pour les journalistes* ».

Il y a un mois, dans un éditorial rugueux, le *Washington Post*, qui a comme de multiples médias utilisé les informations publiées par WikiLeaks, avait

tenu à se démarquer d'Assange, accusé d'avoir « *obtenu des documents de façon non éthique* », « *publié des informations dans le domaine public sans vérifier leur caractère factuel ou donné aux individus une occasion de commenter* », et d'avoir « *trempe dans un complot d'un régime autoritaire étranger visant à nuire à un candidat à la présidence américaine, au bénéfice de son concurrent* », allusion à son rôle trouble dans la présidentielle de 2016.

Mais dès jeudi soir, le quotidien de la capitale américaine **s'est inquiété** des « *conséquences potentielles* » de ces nouvelles inculpations, « *pas juste pour [Assange], mais aussi pour tous ceux qui publient des informations classifiées* ».

« *Elles pourraient modifier la balance, sensible aux États-Unis, entre la liberté de la presse et les secrets du gouvernement.* » Les États-Unis doivent notifier d'ici au 11 juin aux autorités britanniques leurs motifs d'extradition. Assange a été **condamné** à 50 semaines de prison le 1^{er} mai pour ne pas avoir respecté les conditions de sa liberté provisoire. La Suède a par ailleurs **rouvert une enquête pour viol** le concernant, suspendue depuis 2017. Autant de délais qui pourraient retarder sa confrontation avec la justice américaine.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doga, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.